

1^{er} Conseil d'école du vendredi 10 novembre 2017

Membres présents :

- Représentants du SIVOM : M. Ouba, M. Bodin
 - Représentants de la commune d'Hermeray : Mme Sageau, M. Carlin, Mme. Baille
 - Enseignants : Mme Hourdequin, Mme Lacroix, Mme Segaud, M. Golé, Mme Villet, Mme Sainthuille
 - Délégués de parents d'élèves : Mme Perrot, Mme Gimard, Mme Phisanoukanh, Mme Heyse, Mme Monnier (titulaires), M. El Mir (suppléant)
 - DDEN : M. Leger
- Sont excusés : Mme Cintrat**

Choix du secrétaire de séance : Mme Heyse

1- Résultats des élections de parents d'élèves

Électeurs : 171

Nombre de votants : 88

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 84

Participation : 51,46 % (52% en 2016) stable

Une seule liste s'est présentée, non constituée en association, donc tous les parents inscrits sur cette liste sont élus.

Les nouveaux Délégués de parents d'élèves sont :

Mme Heyse, Mme Perrot, Mme Gimard, Mme Monnier, Mme Phisanoukanh (titulaires), Mme Thiennot, Mme Costa, Mme Crubilé, Mme Sylvestre, M. El Mir (suppléants).

Une nouvelle adresse mail va être créée, ses coordonnées seront données prochainement via les cahiers de liaisons. Une boîte aux lettres est également installée à droite du portail vert.

2- Présentation des effectifs et répartition des classes

PS : 18

MS: 26

GS : 8

Total maternelle : 52

CP : 7

CE1: 8

CE 2 : 20

CM 1 : 6

CM 2 : 16

Total élémentaire : 57

Total primaire : 109 (- 12 par rapport à 2016-2017), avec 84 familles

La répartition est la suivante :

Mme Hourdequin: PS-MS : $18 + 7 = 25$

Mme Lacroix: MS-GS : $19 + 8 = 27$

Mme Segaud / Mme Villet (le mardi) : CP-CE1: $7 + 8 = 15$

Mmes Sainthuille/Villet (le jeudi) : CE2 = 20

M. Golé CM1-CM2 : $6 + 16 = 22$

3- Modification du règlement intérieur et vote

Modification des horaires, raccourcissement du paragraphe sur la fréquentation scolaire et les nouveaux programmes.

Ajout d'informations sur le livret numérique, et le classeur de suivi des apprentissages.

Il est adopté à l'unanimité.

4- Présentation des comptes de la coopérative et bilan

Au 31 août 2017, il y avait 1724,67€ à la coopérative (dont 1€ de fond de caisse). Identique à l'an passé (recette kermesse + photos en fin d'année) Compte rendu financier validé par la commission de contrôle des comptes, dont fait partie Mme Baille, parent volontaire, et envoyé à l'OCCE des Yvelines.

Bénéfice de la kermesse : 997,15 €

Chaque classe dispose d'une coopérative de classe, pour gérer ses petites dépenses (goûters, arts visuels, livres ...) : 150 €

L'appel aux dons a été demandé cette année la dernière semaine avant les vacances d'automne, pour l'année 2017-2018.

Montant des dons : 2285 € (en hausse). Nous remercions tous les parents pour leur générosité.

5- Point sur le numérique

Les 2 classes de maternelle ont été dotées d'un TNI au printemps + 1 visualiseur pour la classe de CP-CE1. L'école remercie le SIVOM. 2 flottes mobiles de tablettes sont en attente, pour 2018.

L'école a créé un blog, dans lequel chaque classe est représentée, pour partager avec les familles les moments forts de l'année. Lien et mot de passe : ils ont été envoyés par mail.

Rappel de la loi : interdiction de diffuser les photos du blog sur internet ou les réseaux sociaux. Le droit à l'image de chacun est protégé par la loi.

Article 9 du code civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé». «Est un délit le fait de porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie d'autrui «en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé » (code pénal, art.226---1)

Merci d'utiliser le blog dans un cadre privé, de ne pas divulguer le mot de passe.

L'équipe enseignante va se renseigner pour sécuriser davantage nos contenus, et notamment les photos.

6- Projets pédagogiques de l'année

L'école poursuit cette année son travail sur le « **Vivre ensemble** », **les mathématiques et le numérique**.

Pour cela, nous utiliserons cette année, comme fil rouge un projet musical, autour de la sonorisation d'un conte « L'agneau qui ne voulait pas être un mouton » avec en fin d'année un moment de restitution aux familles.

- Les classes de CP-CE1, avec les GS et la classe de CE2 bénéficient d'un intervenant musical, M. Ain, tous les 15 jours, le jeudi pour une durée de 45min, à partir du mois de novembre. C'est le support principal de notre projet musical.
- La classe de CP-CE1 participe à nouveau au rallye mathématique « Eurékades ».
- Dans le cadre de la liaison GS-CP, les GS sont accueillis dans la classe de CP-CE1, le jeudi, pour des travaux autour de l'écrit ou de la musique.
- Spectacle de Noël, sur le thème de la musique : vendredi 15 décembre « Les 12 voyages du piano magique ».

Matin : maternelles et après midi : élémentaire . Goûter de Noël : vendredi 22 décembre, après-midi.

- La classe de CM1-CM2 part en classe de découverte à la montagne, du 11 au 17 mars 2018, à Villars De Lans.
- Journée sportive des Usépiades : le 22 mai : MS-GS et CP-CE1 à Raizeux.
- Rencontre sportive organisée dans l'école, pour les CE2, CM1-CM2. Accueil des écoles de Raizeux et Mittainville 5 juin
- Restitution du travail sur la musique: le samedi 23 juin 2018, dans la matinée. Comme l'an passé, la journée se poursuivra avec un buffet participatif le midi, et la fête de l'école dans l'après-midi.

Les prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 9 mars, et le vendredi 1^{er} juin.

La séance se termine à 20h16.

La directrice



La secrétaire de séance

